

Bulletin d'histoire politique

La boxe au Québec (1822-1922) : de l'illégalité à la légitimité

Gilles Janson



Volume 11, numéro 2, hiver 2003

Sport et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060597ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060597ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Janson, G. (2003). La boxe au Québec (1822-1922) : de l'illégalité à la légitimité. *Bulletin d'histoire politique*, 11(2), 87-104. <https://doi.org/10.7202/1060597ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La boxe au Québec (1822-1922) de l'illégalité à la légitimité¹

GILLES JANSON
Bibliothécaire
Université du Québec à Montréal

La boxe, telle que nous la connaissons aujourd'hui, naît en Angleterre au XVIII^e siècle. Jack Broughton en publie les premières règles à Londres, le 16 août 1743². Dès ses débuts, elle suscite passions et débats : est-ce un crime, une réminiscence de siècles barbares ou un sport ? Aujourd'hui encore, les avis sont partagés. Citons deux exemples parmi tant d'autres : l'écrivain Henry de Montherlant y voit un « art limpide où l'intelligence affleure sous chaque geste » alors qu'un médecin français parle de « tuerie organisée »³. Quoiqu'il en soit, le Parlement anglais déclare la boxe professionnelle immorale et dangereuse en 1743 et cette interdiction restera en vigueur, du moins en principe, jusqu'à l'adoption des règlements du marquis de Queensberry en 1891⁴.

Si, aux États-Unis, où elle devient très populaire à partir des années 1840, certains états et municipalités la tolèrent, d'autres la bannissent carrément. Périodes de tolérance et d'interdiction alternent. En 1880, aucun des trente-huit états américains ne permet la boxe sur son territoire⁵. Même la ville de New York, haut lieu de l'art pugilistique, édicte, en 1881, un règlement qui sera plus ou moins appliqué, faisant de la boxe professionnelle « a crime against the peace »⁶.

La boxe s'implante sur les rives du Saint-Laurent avec l'arrivée des Britanniques. C'est dans *La Gazette de Québec* du 14 novembre 1822 que nous avons trouvé les premières traces de sa présence en terre québécoise. On y annonce, pour le lundi 18 novembre, « une exhibition de la science mâle et utile de la DÉFENSE DE SOI-MÊME, au City Hotel, rue Saint-Jean », de W. Fuller, assisté de T. Hares, « amateur de Québec ». Un droit d'entrée de cinq shillings est exigé⁷. En 1834, un divertissement semblable est présenté à Montréal par « le champion irlandais » et professeur de boxe Samuel O'Rourke, à la salle de la Maison Nelson, moyennant deux shillings et six deniers⁸.

Ici, comme en Angleterre et aux États-Unis, la boxe provoque la controverse. En 1834, le journal *Le Canadien* souhaite l'interdiction de « cet

amusement grossier » qu'il considère comme « une tache sur le caractère anglais »⁹. Par contre, l'année suivante, lors d'un combat au Vieux Théâtre de Québec, ses partisans parleront de « noble art » et « d'exhibition scientifique »¹⁰ pour la désigner et dans une conférence prononcée le 7 mars 1848, devant les membres de l'Institut canadien de Montréal¹¹, sir Étienne-Paschal Taché préconisera son enseignement aux étudiants des collèges classiques. Il y voit un moyen pour la future élite de « se mettre à l'abri des insultes de la basse classe [...] persuadé que notre position sociale nous impose l'obligation de pourvoir avant tout à notre sûreté personnelle »¹². Selon lui, la pratique de ce sport s'avère également utile « sous le point de vue national, placés comme nous sommes vis-à-vis d'une autre population qui le tient fort en honneur et le pratique encore davantage »¹³. La construction de 1851 à 1853 d'une ligne de chemin de fer reliant la ville de Portland (Maine) à Longueuil¹⁴, favorise la venue de boxeurs américains. Ainsi, en mai 1855, deux pugilistes de New York, accompagnés de leurs nombreux supporters et amis, descendent du train à Stanstead, près de la frontière canado-américaine, dans le but d'organiser un combat. Mais la police veille : le shérif Bowen, de Sherbrooke, accompagné du constable Clark, « appeared on the ground and spoil their fun »¹⁵. Cette situation, due à la proximité de la frontière américaine, est sans doute fréquente à l'époque dans cette région des Cantons de l'Est puisque, quatre ans plus tard, la ville de Sherbrooke adopte un règlement prohibant les rencontres de boxe sous peine d'une amende de 20\$, jugeant ce type de performances « dangerous to public safety and good morals »¹⁶.

Mais la boxe ne cesse de faire des adeptes. La venue de célébrités n'y est pas étrangère. Ainsi, au début de l'année 1865, la tournée canadienne du fameux boxeur anglais d'origine tzigane, Jem Mace, suscite beaucoup d'intérêt¹⁷. Premier grand champion d'Angleterre à visiter l'Amérique du Nord, ce boxeur intelligent « devint un ardent propagandiste du port des gants »¹⁸. Aussi, à la fin des années 1870, l'accroissement de l'activité pugilistique et les fréquentes protestations soulevées par les nombreux combats amènent les autorités fédérales à légiférer. Et tout comme aux États-Unis, la loi canadienne condamnera formellement la boxe professionnelle.

Le 11 février 1881, lors d'un long débat à la Chambre des Communes d'Ottawa, un député, indigné, décrit les combats de boxe comme « les restes d'un siècle barbare, les reliques d'une époque oubliée [...] ; ils sont, dit-il, incompatibles avec l'esprit éclairé du dix-neuvième siècle ». Un autre dénonce le sensationnalisme de la presse populaire dont les comptes rendus « n'ont de l'attrait que pour la classe d'individus qui assistent à ces luttes brutales et démoralisatrices »¹⁹. Dans la foulée de ce débat, le Parlement adopte, le 21 mars 1881²⁰, une loi qui défend, sous peine d'amende ou de prison,

toute rencontre faite pour de l'argent : un *prize fight* , comme on dit à l'époque. C'est donc une interdiction claire de la boxe professionnelle. La boxe amateur qui, ordinairement, met en présence des « gentlemen », demeure permise. La Ville de Montréal emboîtera le pas, le 10 janvier 1887, en adoptant son propre règlement interdisant sur son territoire « les représentations de pugilat »²¹.

Mais ce règlement n'empêche pas de nombreux Montréalais de suivre avec un intérêt évident, grâce au télégraphe et aux journaux, les grands championnats qui ponctuent l'histoire de la boxe aux États-Unis. Ainsi, la rencontre de John L. Sullivan et James J. Corbett, le 7 septembre 1892 à la Nouvelle-Orléans, pour le titre de champion du monde des poids lourds²², inspire-t-elle de nombreux articles. À Montréal, « toute la population sportive²³ est en émoi [...] C'est l'événement de la saison »²⁴. Ce combat produit « une plus grande sensation que ne le ferait une élection présidentielle »²⁵. Un fil télégraphique, installé pour l'occasion au restaurant de Théotime Lancôt²⁶, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Sanguinet, permet aux amateurs d'en suivre le déroulement round par round, le soir même²⁷. Cette couverture médiatique, cependant, n'est qu'un pâle reflet de celle qui sera déployée lors du match entre Corbett et Robert « Bob » Fitzsimmons, aspirant au titre mondial, le 17 mars 1897 à Carson City, Nevada. Plusieurs semaines à l'avance, les quotidiens du Québec sont inondés de longs articles relatant le moindre incident entourant la préparation de cette rencontre qui suscite des débats acrimonieux dans la presse d'ici, indice d'une popularité certaine pour ce sport chez une large fraction de la population de plus en plus urbanisée du Québec.

Pour le journal montréalais *La Minerve*, ces spectacles sont le signe de « peuples dégénérés » et elle met en garde la jeunesse « sur le scandale du Nevada » qui ne peut que « dégrader l'homme en faisant juger de sa valeur non par la hauteur de son intelligence mais par la force de ses muscles »²⁸. Dans la même veine, Rodolphe Le Fort signe un texte d'une hargne peu commune dans les pages de l'hebdomadaire *Le Monde Illustré*. Il y compare les partisans des exploits de Corbett et Fitzsimmons aux spectateurs des combats de gladiateurs de la Rome antique — des êtres débauchés, immondes, puants, infects. Selon lui, on y entend « les mêmes hurlements de fauves, les mêmes cris de bêtes féroces ». Il tient aussi les journaux responsables de cette dépravation moderne, eux qui illustrent leurs articles avec les dos, les poitrines et les biceps des boxeurs. Horrifié, il s'écrie : « une charcuterie, vous dis-je ! une vraie charcuterie humaine, une vilaine et malpropre exhibition de chairs »²⁹. *La Vérité*, journal ultramontain, partage cette vision et joint sa voix à ceux qui déplorent que les médias donnent une telle publicité à un événement aussi avilissant. Le journal de Tardivel s'en prend tout

particulièrement à un éditorial de *La Presse* qu'on « dirait [...] rédigé par un juif de sang »³⁰ et qui conteste la pertinence du règlement municipal de 1887.

Par contre, *La Presse*, journal populaire qui table beaucoup sur la nouvelle, le sport et le fait divers pour augmenter et rejoindre la plus large clientèle possible, écrit dans l'éditorial incriminé par *La Vérité* que « du moment que cette passion [engendrée par le combat de Carson City] agite les masses au point où les journaux les plus indifférents sont contraints, par leurs intérêts les plus immédiats, de s'occuper de la chose et d'y consacrer chaque jour un espace copieux ; du moment que les gamins eux-mêmes s'intéressent à l'événement [...], c'est donc que la masse a raison contre les règlements »³¹. Son concurrent le plus agressif, le journal *La Patrie*, se félicite d'être « arrivé hier, bon premier, sur la rue avec le compte rendu complet de la fameuse partie de boxe Corbett et Fitzsimmons »³². Tout comme la presse francophone de Montréal, *Le Soleil* de Québec voit dans ce championnat mondial l'occasion d'augmenter son tirage. Et comme le combat crée « un intérêt intense non seulement chez les amateurs de sport de cette ville, mais on peut dire dans toute la population »³³, il est d'avis qu'il faut donner aux lecteurs ce qu'ils réclament. La stratégie porte fruit puisque le lendemain de la fameuse rencontre les exemplaires qui en donnent tous les détails s'envolent rapidement³⁴. L'engouement provoqué par le combat du 17 mars est tel, qu'à Montréal, une immense foule se rassemble devant les bureaux de *La Presse*, rue Saint-Jacques, pour suivre de minute en minute, grâce au télégraphe, le déroulement de cette lutte épique³⁵.

Mais les zélateurs moraux ne se tiennent pas pour battus. La polémique sera ravivée quelques mois plus tard, quand on voulut projeter le film de ce même combat. *La Presse* du 3 juin 1897, sous le titre de : « Un monument de puritanisme », attaque férocement sir Oliver Mowat qui veut, par un amendement à la loi de 1881, interdire la projection de ce film. Le journal ridiculise l'homme politique qui épouse les idées « d'une foule de vieilles sorcières appartenant à une multitude de sociétés » allant de l'Armée du Salut aux sociétés de tempérance³⁶. À Montréal, malgré l'opposition du maire Richard Wilson-Smith, le film est projeté au théâtre Queen's, deux juges ayant persuadé l'avocat de la Ville que les règlements municipaux n'interdisaient pas ce genre de spectacle. *La Presse* et *La Patrie* s'en réjouissent³⁷.

Dans la métropole, le règlement de 1887 ne diminue en rien la fréquence des rencontres. Les combats ont souvent lieu la nuit, à l'extérieur des limites de la ville, dans des granges ou des maisons abandonnées. Dans les années 1890, les endroits habituellement mentionnés sont les municipalités du Sault-au-Récollet, Sainte-Cunégonde, Saint-Henri, Lachine et Maison-neuve. Le *prize fight* du mois de mai 1893, entre le Bostonnais E. Buchanan

et le Montréalais Alex Désormiers, pour un enjeu de 500\$, en est un exemple typique. Malgré la loi fédérale et le règlement municipal, *La Presse* lui assurera une large publicité en annonçant la rencontre trois semaines à l'avance³⁸. Elle fournit des informations sur Buchanan, bien connu aux États-Unis et à Montréal, puisqu'il a « l'année dernière donné une sanglante dégelée au nègre Black Frank, à St-Hilaire » et pose la question : « Où aura lieu la bataille ? That is the question »³⁹. Pour empêcher les policiers d'intervenir, les organisateurs « ont résolu de fixer le combat à la campagne ». Les spectateurs, parmi lesquels « on remarquait les figures des plus populaires à Montréal, tant Canadiens français, qu'Anglais, Irlandais et Américains », se réunissent en fin de soirée dans un « endroit secret », pour se rendre, à pied, sur les lieux de la rencontre qui commence dans la nuit du 17 au 18 mai. Des sentinelles sont « échelonnées sur les différentes routes qui conduisent à la ville, afin d'épier » les moindres mouvements de la police. À minuit et demi, la bataille peut débiter⁴⁰.

Les périodes de laxisme et de sévérité alternent, démontrant la perplexité des autorités civiles face à la popularité de ce sport dont les adeptes se comptent non seulement parmi les classes populaires mais également au sein des élites. D'ailleurs, les notables qui aiment la boxe jouent de leur pouvoir pour empêcher les interventions intempestives des forces policières. De plus, ils exigent des droits d'entrée élevés afin d'éloigner de ces combats les « basses classes de la société », ce qui devrait rendre les combats, par le fait même, plus « honorables ». Ainsi, lors d'un match au *Hand Ball Court*, au coin des rues Sainte-Catherine et Bleury, le prix d'admission a été fixé à un dollar, « afin d'éviter la présence des tapageurs »⁴¹. Les pressions de ces spectateurs « respectables » jouent sans doute un grand rôle dans l'obtention de l'autorisation de tenir des combats publics à Montréal, entre le printemps 1893 et l'été 1895. Pendant cette courte période, on permet des tournois de boxe au « rond Stanley », 190, rue Saint-Maurice, dans le quartier Sainte-Anne⁴². Le Monument National, qui vient d'ouvrir ses portes et qui est en mal de financement, présente de grandes soirées de boxe qui attirent les foules⁴³. Devant ce succès, le parc Sohmer se risque aussi à commanditer des combats. Le public répond avec enthousiasme⁴⁴. Un combat entre des champions poids légers attire 2000 personnes au *Crystal Rink*, au coin des rues Guy et Dorchester⁴⁵. Un journaliste remarque : « on dirait que Montréal va devenir l'Eldorado des boxeurs »⁴⁶.

Cependant, les défenseurs de la morale et des bonnes mœurs ne lâchent pas prise. Ils entreprennent bientôt une nouvelle offensive contre ces spectacles qu'ils jugent inacceptables pour une société civilisée. Même *La Presse*, qui a toujours rapporté et qui continuera de couvrir avec complaisance les péripéties du moindre combat, sent le vent tourner, et pour se dédouaner,

condamne — une fois n'est pas coutume ! — un tournoi qui obtient beaucoup de succès au parc Sohmer. « Sans doute, écrit-elle, Rome n'a pas vu des combats *fin de siècle*⁴⁷ comme ceux dont les citoyens de Montréal se sont régalez hier soir. Quand la civilisation moderne eut, par sa législation, interdit les luttes inhumaines qui faisaient la gloire des habitants de la Rome ancienne, on ne pensait pas qu'il s'introduirait dans les mœurs raffinées du dix-neuvième siècle, une coutume rappelant les lointaines époques de la barbarie »⁴⁸. Les prohibitionnistes, inquiétés par l'augmentation et les succès grandissants des combats publics, unissent leurs forces. Un échevin de l'Ouest de Montréal, fief anglophone, monte au front. Il exige l'application du règlement de 1887⁴⁹. Il reçoit aussitôt l'appui de la puissante *Citizen's League of Montreal*, institution fondée en 1888 qui rassemble surtout des citoyens éminents du milieu anglo-protestant⁵⁰. Cette dernière écrit deux lettres au président de la Commission de police demandant l'interdiction des spectacles de boxe⁵¹. La réaction des autorités municipales révèle leur ambivalence. Doivent-elles interdire une activité qui est illégale d'après leur propre règlement mais qui rencontre l'approbation d'une large fraction de la population francophone et irlandaise ? Dans un premier temps, le maire Joseph-Octave Villeneuve tergiverse et s'en remet finalement à la décision du chef de police⁵². Ce dernier, peu enclin à donner raison « à une poignée de collets montés du West End », refuse lui aussi de se mouiller et retourne le problème au maire⁵³. La *Citizen's League* maintient toutefois la pression. Finalement, le maire cède, à contrecœur, et ordonne aux forces policières d'interdire désormais toute présentation de *prizes fights* sur le territoire de la municipalité. En gros, malgré de fréquents accrocs au règlement, cette interdiction prévaudra à Montréal jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Avec l'élection du maire Raymond Préfontaine cependant, au début de l'année 1898, la tolérance l'emporte de nouveau, pour très peu de temps. Des *prizes fights* ont lieu au parc Sohmer devant des foules importantes⁵⁴. Le théâtre Royal présente également de tels spectacles⁵⁵. Au mois de mai de la même année, la majorité des membres de la Commission de police recommande même d'amender le règlement « de manière de permettre les parties de boxe ». Les discussions sont, encore une fois, vives. L'échevin Herbert B. Ames déclare que la loi existe et qu'elle doit être appliquée. L'échevin Thomas Kinsella, d'origine irlandaise, défend avec chaleur un sport qui, selon lui, permet aux boxeurs bien entraînés de démontrer leur science, leur habileté et leur souplesse. Sa position ralliera la majorité des membres de la Commission⁵⁶. À la même époque, *La Presse* se moque d'une « nouvelle Épître aux Canadiens, contre la boxe »⁵⁷ publiée dans le *Montreal Daily Witness*, qui affirme que les compte rendus de combats professionnels publiés dans les journaux poussent certains jeunes gens au crime⁵⁸. Encore une fois,

les pressions de la *Citizen's League* font reculer l'administration municipale. Elle traîne devant les tribunaux deux boxeurs pris en flagrant délit de *prize fight* et obtient leur condamnation par le juge de Montigny. Paternaliste, ce dernier déclare : « Le temps est venu où l'on doit donner au public des amusements qui n'intéresseront pas seulement leurs passions ». Il faut, dit-il, agir « dans l'intérêt du peuple » et protéger les gens contre eux-mêmes⁵⁹. La présentation de combats professionnels demeure donc un crime. La *League*, dans un excès de moralisme, parviendra même à empêcher la tenue à Montréal des championnats canadiens de boxe amateur à la fin de l'année 1899. Ils auront lieu à Toronto⁶⁰.

Devant tant de vigilance, les combats se font rares à Montréal. Les promoteurs déplacent leurs activités vers les villes de Maisonneuve, de Saint-Henri et de Québec, où les autorités se montrent plus accueillantes. Dans la vieille capitale, on espère profiter de l'interdiction, plus ou moins respectée il est vrai, de la boxe dans la majorité des états américains, pour imposer la ville de Québec comme centre pugilistique nord américain. Dans cette perspective trois Canadiens français de Montréal s'associent à deux New-Yorkais⁶¹. À l'été 1897, on parle beaucoup d'un combat important entre Kid McCoy (Norman Selby), champion mondial des poids moyens et Dan Creedon. Voulant présenter cette rencontre à Québec, les promoteurs demandent, le 21 août 1897, des lettres patentes au gouvernement québécois pour créer une compagnie au capital action de 20 000 \$, le *Canadian Athletic Club*. Le Club dit vouloir investir dans la crosse, le hockey, les courses de yachts et de chevaux et la lutte, mais il est évident que son principal, et peut-être seul intérêt, demeure la boxe⁶². Le président du Club, Charles-Eugène Charbonneau⁶³ et ses associés semblent bénéficier d'appuis importants au sein du gouvernement et du conseil municipal de Québec qui voient dans le combat McCoy-Creedon une excellente façon d'amener dans la capitale « une foule d'étrangers » qui y dépenseraient « beaucoup d'argent »⁶⁴. Mais, la *Citizen's League*, appuyée par le *Montreal Daily Star* veille toujours⁶⁵ et mène une campagne acharnée contre le projet. Le major Edward Bond, président de la *League*, sollicite et obtient « une longue entrevue » avec le nouveau premier ministre libéral, Félix-Gabriel Marchand⁶⁶. Le 5 octobre, lorsque les lettres patentes sont enfin accordées, le *Canadian Athletic Club* obtient le droit d'organiser tous les genres de sports, « la boxe exceptée »⁶⁷. Les « vieilles sorcières » ont donc gagné, mais pas pour longtemps. Malgré cette rebuffade et grâce à ses relations, Charbonneau croit encore possible de vaincre les réticences des autorités politiques. Le 12 octobre, il se rend à New York pour régler les préparatifs du combat McCoy-Creedon. Il annonce l'arrivée de trains spéciaux provenant de la métropole américaine, où, selon lui, 3 000 billets à 10 \$ et 100 loges à 100 \$ ont déjà été vendus. Pour accueillir

tous les amateurs, le Club prévoit construire bientôt à Québec une salle de 8000 places⁶⁸. Tous ses efforts demeurent cependant vains, car le fameux combat sera finalement présenté à New York, le 17 décembre⁶⁹.

Malgré tout, les gens de Québec ne seront pas privés longtemps de combats professionnels. Dès le 31 octobre 1898, des promoteurs présentent un *prize fight* à la patinoire Miroir⁷⁰. Peu après, des foules qui dépassent parfois les 2000 personnes accourent au Parc Savard applaudir les athlètes du ring. *La Presse* publie régulièrement de longues descriptions des combats télégraphiés de Québec par son « correspondant particulier » E. Cinq-Mars⁷¹. Dans la description qu'il fait, le 16 janvier 1902, de la rencontre entre Alf. Allan, boxeur professionnel d'Ottawa et Mike Murphy, de Québec, il affirme que l'événement « fait le sujet de conversations dans tous les cercles de la haute et de la commune société ». Dans la « foule immense » qui se presse au Parc Savard, il a remarqué « des députés, plusieurs de nos *clubmen* les plus en vue, des échevins, des employés civils, des limiers et un chef de police ». Il note également la présence de « jolis minois » féminins, attirés, pense-t-il, par Murphy « qui est joli garçon »⁷². À Maisonneuve, le chef de police O'Farrell organise lui-même un tournoi de boxe au profit des pauvres de la municipalité⁷³.

La mort du boxeur Louis Drolet, le 6 avril 1904, à la patinoire Miroir, à Québec⁷⁴, lors de son combat contre George Wagner, artilleur à la Citadelle, conduit les autorités à faire respecter la loi. Le lendemain du décès, *La Patrie* qui, jusque là, s'était montrée plutôt partisane de la tolérance, fait volte-face en lançant un appel en faveur d'une plus grande sévérité :

« Il y a eu mort d'homme hier à Québec, dans une arène de pugilat, écrit-elle. Les parties de boxe sont-elles maintenant permises parmi nous ? Le procureur-général a-t-il retiré l'ordre qu'il avait donné de ne plus tolérer ces combats dans les limites de la province de Québec ? Nous savons que la défense des autorités fut respectée et obéie durant un certain laps de temps à Montréal. Mais comme ce qui était prohibé ici était permis dans la vieille capitale, un relâchement général se produisit. N'a-t-on pas vu à Québec même, des ministres provinciaux encourager de leur présence ces exhibitions repoussantes de force brutale ? Espérons que l'issue fatale du match d'hier fournira [...] l'occasion d'édicter de nouvelles mesures prohibitives »⁷⁵.

À la suite de cet événement, une rencontre, prévue pour le 13 avril et autorisée par le conseil municipal de Maisonneuve, sera interrompue par la police sur ordre du substitut du procureur général⁷⁶.

Encore une fois, cette interdiction de la boxe professionnelle heurte de nombreux intérêts et va à l'encontre des goûts d'une large portion de la population. Les nouvelles élites urbaines francophones sont loin d'être unanimement convaincues des effets pernicieux de ce sport sur la santé des

boxeurs et le moral des spectateurs. À peine cinq mois après le drame de Québec, le journal *La Patrie*, qui avait été si prompt à condamner les autorités politiques pour leur responsabilité dans la mort de Drolet, publie un long texte de Maurice Maeterlinck intitulé « Éloge de la boxe », où le grand écrivain et prix Nobel écrit : « Contemplez [...] deux boxeurs : pas de mots inutiles, pas de tâtonnements, pas de colère ; le calme de deux certitudes qui savent ce qu'il faut faire. L'attitude athlétique de la garde, l'une des plus belles du corps viril »⁷⁷. Le docteur Pierre-Joseph Gadbois, ardent défenseur du sport et de l'éducation physique et responsable d'une chronique régulière dans les pages sportives de *La Presse*, de 1904 à 1908, se fait souvent le héraut du « noble art ». Il se moque des « bonnes âmes qui croient à la brutalité de la boxe ; [...] brutalité [qui] existe surtout dans l'imagination de ceux qui n'en ont jamais vu. Ceux qui en font, se portent généralement mieux que ceux qui les plaignent »⁷⁸. Trois semaines avant le fatal combat Drolet-Wagner, Gadbois avait loué le progressisme des membres du conseil de ville de Maisonneuve « qui donne aux amateurs de vrai sport » l'occasion de voir d'intéressantes soirées de boxe⁷⁹. En 1900, un membre du bureau de direction de la Chambre des notaires du Québec, Cléophas-Édouard Leclerc, publie à Montréal le premier volume sur la boxe paru en français en Amérique du Nord : *La Boxe. Traité français des règles anglaises*⁸⁰. Bien sûr, après « l'accident » de Québec, la justice voudrait bien faire « cesser ces dégradantes et disgracieuses exhibitions de pugilistes »⁸¹, mais sa tolérance antérieure plaide contre cette volonté.

De plus, plusieurs membres de l'élite francophone urbanisée depuis un certain temps, considèrent le sport en général comme un signe de progrès en accord avec le développement des techniques modernes (chemin de fer, automobile, avion, téléphone, télégraphie sans fil, cinéma). Ils voient dans ceux qui s'y opposent des gens rétrogrades, à la morale étriquée, inadaptés, craintifs devant le changement. Xiste-E. Narbonne, rédacteur sportif au *Devoir* et grand amateur de boxe, traduit clairement ce sentiment, diffus chez plusieurs amateurs de sport à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, lorsqu'il écrit : « C'est la vie moderne, plus âpre, plus nerveuse, plus dangereuse et plus belle. Elle exige une éducation pratique entraînée à la décision et à l'action immédiate, une énergie, une volonté, une résistance musculaire »⁸².

Précisons que pour les Canadiens français et pour les Irlandais catholiques la dichotomie entre sport amateur et sport professionnel est beaucoup moins tranchée que chez les anglo-protestants. Chez ces derniers, les riches en particulier, le sport amateur symbolise un style de vie, une culture. Ils croient que le sport professionnel, pratiqué surtout par les classes populaires et les minorités ethniques, exalte la violence et prône la tricherie et la

mesquinerie, alors que le sport amateur, apanage du « gentleman », développe les qualités nécessaires aux futurs leaders⁸³. Dans un tel contexte il ne faut pas se surprendre d'assister, peu de temps après l'incident mortel de Québec, à la reprise des combats dans certaines petites municipalités du Québec.

Sur l'île de Montréal, les Irlandais réagissent les premiers. Dès le début du mois de décembre 1904, ils présentent plusieurs combats, à Saint-Louis-du-Mile-End, sous les auspices du club Shamrock⁸⁴. Au mois de janvier 1905, la ville de Maisonneuve autorise à nouveau les spectacles de boxe sur son territoire⁸⁵. À Québec où la commotion a été vive, il faudra attendre la fin de 1909 pour voir les foules accourir à nouveau aux Variétés, qui présentent régulièrement des tournois⁸⁶. À Montréal, les élus municipaux ferment souvent les yeux, intervenant si les pressions de groupes prohibitionnistes — surtout des anglo-protestants⁸⁷ — se font trop insistantes. Cette tolérance permet toutes les combines. Au mois de novembre 1913, un lecteur dénonce cette situation dans une lettre au *Devoir*. Il se demande pourquoi des clubs sportifs offrent encore régulièrement des rencontres de boxe. « Sur quel règlement municipal s'appuient-ils ? Nous l'ignorons. Nous ignorons également pourquoi l'on ferme les yeux [...] sur les agissements de ces organisations, anglaises pour la plupart, lorsque l'on est si sévère et si rigoureux pour les associations de la partie Est », c'est-à-dire francophones. Le signataire qualifie le règlement de 1887 de démodé et « puant le puritanisme à cent lieues à la ronde »⁸⁸.

Cette lettre signée, « Boxeur », provient sans doute d'un dirigeant du Club athlétique canadien⁸⁹, la plus puissante institution de sport professionnel au Québec dont les actionnaires sont très majoritairement francophones. Cette organisation possède le club de hockey Canadien et s'intéresse, entre autres, à la lutte, au base-ball, à la crosse. Depuis quelques années, elle cherche à investir le monde de la boxe et utilise son influence pour faire amender les lois et règlements qui entravent son essor. En 1913, elle soutient une campagne de presse favorable à ce sport. Elle embrigade même un jésuite qui croit la boxe apte à « extirper la bête de l'enfant »⁹⁰ et un pasteur protestant qui affirme avec conviction que la boxe a donné à la nation anglaise « son aplomb et sa force »⁹¹. Les mentalités finiront par évoluer dans un sens favorable aux intérêts des promoteurs. Cependant la police reste vigilante et les oblige à être prudents dans l'organisation de combats.

C'est la guerre qui aplanira les derniers obstacles. En effet, du point de vue des militaires, la boxe constitue un excellent moyen de préparer les soldats au combat. Le 15 mars 1915, huit mois après le début des hostilités en Europe, la Ville de Montréal modifie donc son règlement. Moins de deux mois plus tard, le Bureau de censure du cinéma autorise la projection au

Québec du film du fameux combat de championnat mondial des poids lourds entre le noir Jack Johnson et « l'espoir blanc » Jess Willard. En éditorial, *La Presse* applaudit cette décision. Pour elle, ce verdict « reflète le jugement de l'opinion publique [...] Les contemplations exclusivement intellectuelles ne sont pas du domaine populaire. Les amusements sportifs, d'autre part, sont devenus un **besoin social**⁹² qu'il importe de satisfaire »⁹³. Les combats publics sont maintenant permis. À la suite d'une poursuite intentée par la *Canadian Vigilance* contre un promoteur et deux boxeurs, un jugement de la cour municipale viendra confirmer cette nouvelle légitimité⁹⁴. Aussitôt, le journal *L'Autorité* proclame que « d'ici quelques temps la boxe sera aussi populaire que la lutte, le base-ball et le hockey » à Montréal et que des foules de huit à dix mille personnes accourront voir les athlètes du ring au parc Sohmer⁹⁵. Le 26 mai 1916, le maire de Montréal, Médéric Martin, et son épouse rehaussent de leur présence la soirée de boxe organisée par le club Hochelaga. Il est maintenant de mise de voir et de se faire voir à un tel spectacle.

La légalisation entraînera la multiplication des clubs et académies de boxe. Les combats publics prolifèrent, mettant souvent aux prises des boxeurs américains. Entre 1915 et 1921, l'excellent et très populaire boxeur montréalais Eugène Brosseau, homme instruit, courtois et apprécié des journalistes, conforte la légitimité de la boxe⁹⁶. Mais la classe politique sent bientôt le besoin d'encadrer plus étroitement ce sport, même légalisé, qui attire des foules de plus en plus nombreuses, mais demeure toujours suspecté d'encourager violence et désordre. En outre, les autorités veulent resserrer leur contrôle sur certains promoteurs qui lèsent le public en présentant des spectacles de qualité parfois douteuse. Dès 1919, l'échevin montréalais Thomas O'Connell, un mordue de boxe⁹⁷, travaille à la mise sur pied d'une « commission de boxe »⁹⁸. Avec l'échevin Allan Bray, il rencontre, au mois de janvier 1922, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, pour discuter de cette question⁹⁹. Le 18, le Conseil exécutif de Montréal adopte un projet de règlement en ce sens. Ce projet devra cependant recevoir l'assentiment du Conseil municipal pour être validé. La commission, composée de cinq membres nommés par la Ville, aurait l'entière juridiction sur les combats présentés sur son territoire. Entre autres, il est stipulé que tout promoteur désirant organiser une rencontre devrait préalablement obtenir un permis de la Ville. Également, aucun combat ne pourrait excéder quinze rounds¹⁰⁰. Bientôt, des amateurs de Québec se joignent à ceux de la Métropole afin de faire pression sur le gouvernement dans l'espoir d'obtenir la création d'une commission qui exercerait son pouvoir à l'échelle du Québec. Taschereau hésite à intervenir devant la « légalité douteuse » des matchs de boxe professionnelle et la réprobation que ce sport suscite encore parmi une partie de l'élite. Il craint « de se faire critiquer » et préfère laisser

chaque municipalité créer sa propre commission¹⁰¹. Cependant, le 21 mars, le gouvernement adopte une loi cadre permettant à toutes les municipalités qui le désirent d'instituer leur propre commission¹⁰². La Ville de Montréal, qui jonglait avec l'idée depuis au moins deux ans, crée, le 4 avril, la Commission athlétique de Montréal¹⁰³. Pour la première fois dans l'histoire du sport au Québec, un organisme public réglemente maintenant, de façon détaillée, une activité sportive.

En conclusion, soulignons qu'au-delà des événements, l'histoire du sport en général et de la boxe en particulier permet d'appréhender plusieurs facettes de la réalité sociale. Elle révèle certaines tensions qui traversent la société québécoise durant les années 1880-1920. Par exemple, la notion de sport professionnel, tel que vécue par les Américains, influence plusieurs Canadiens français qui se montrent plus réceptifs à l'appât du gain et moins sensibles aux valeurs véhiculées par le sport amateur, à l'encontre de la bourgeoisie anglo-protestante. Nous y percevons aussi les changements de mentalité induits par l'industrialisation et l'urbanisation. En effet, les partisans de la boxe qui se recrutent tant chez les Canadiens français que chez les Irlandais et dans une moindre mesure chez les Juifs, jugent les idées de ceux qui s'y opposent inadaptées à la vie moderne. Pour eux, ces adversaires du pugilat sont « de vieilles sorcières », rongées par le « puritanisme » ; des « collets montés » comme le proclame le chef de police de Montréal. La boxe est liée au développement urbain et aux nouvelles technologies de la communication et sa diffusion doit beaucoup à l'expansion de la presse populaire. Alors que les journaux « traditionnels » comme *La Minerve* et *La Vérité* dénoncent les dangers qu'elle fait courir à l'ordre et à la morale, les grands quotidiens comme *La Presse*, *La Patrie* et *Le Soleil* publicisent abondamment les combats sous prétexte qu'ils y « sont contraints par leurs intérêts immédiats », qu'ils doivent refléter « le jugement de l'opinion publique » et que le sport est devenu « un besoin social ».

La brièveté de cet article nous empêche de répondre à d'autres questions tout aussi pertinentes. Par exemple, pourquoi l'Église catholique, si prompt à intervenir dans le champ du loisir — qu'on pense aux diatribes des évêques contre la danse, le théâtre, le cinéma — reste-t-elle silencieuse devant les désordres causés par la boxe ? Et quel est le lien entre l'immense popularité dont jouissent les vedettes du sport et les aspirations de toute une collectivité brimée dans son affirmation ? Le phénomène Eugène Brousseau, champion poids moyen du Canada et des États-Unis et aspirant au titre mondial, dont l'irrésistible coup de poing symbolisait à la fois la force du peuple canadien-français et une réponse au mépris des « Anglais », est significatif à cet égard, tout comme le sera la performance d'un Maurice Richard, bien des années plus tard. Une étude des gymnases, des académies et des écoles de

boxe, lieux de rencontres et d'échanges, permettrait d'explorer certains aspects de la culture « virile » des jeunes hommes qui les fréquentent et de la convivialité masculine qui s'y développe.

Mais, au-delà de ces interrogations, nous pouvons déjà affirmer que l'histoire du sport au Québec prouve que l'image traditionnelle du Canadien français dominé par le prêtre, frileux face à la modernité et timide en affaires est réductrice et mérite d'être sérieusement révisée, du moins pour ce qui concerne les acteurs du champ sportif.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. L'auteur tient à remercier Robert Lahaise, Gilles Neault et d'une façon particulière, Thérèse Grant et Danielle Perrault pour leurs judicieux commentaires.
2. Michel Chemin, *La loi du ring*, Paris, Gallimard, 1993, p. 23-25.
3. *Jeux et sport*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris 1967, article « La boxe », p. 1263.
4. Ces règlements imposaient, entre autres, le port des gants, limitaient la durée d'un round à 3 minutes et imposaient un repos d'une minute entre chaque round, stipulaient qu'un boxeur qui restait au tapis pendant dix secondes était déclaré vaincu.
5. Michael T. Isenberg, *John L. Sullivan and His America*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, 1994, p. 60-81.
6. Dan McCaffery, *Tommy Burns Canada's Unknown World Heavyweight Champion*, Toronto, James Lorimer & Company, 2000, p. 77.
7. *La Gazette de Québec*, 14 novembre 1822, p. 3. Les mots en lettres capitales sont dans le texte.
8. *La Minerve*, 31 juillet 1834, p. 3.
9. *Le Canadien*, 13 août 1834, p. 1.
10. *Le Canadien*, 21 septembre 1835, p. 2.
11. Etienne-Paschal Taché, *Du développement de la force physique chez l'homme*, publié dans J. Huston, *Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*, vol IV, Montréal, Lovell et Gibson, 1850, p. 362-401.
12. *Op. cit.*, p. 384.
13. *Op. cit.*, p. 372.
14. Jean-Pierre Kesteman et al., *Histoire des Cantons de l'Est*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Presses de l'Université Laval, 1998, 230 p.
15. *Stantead Journal*, 24 mai 1855, p. 2.
16. *Sherbrooke Gazette*, 7 mai 1859, p. 2.
17. *La Minerve*, 24 janvier 1865.
18. Michel Chemin, *op. cit.*, p. 35.

19. *Débats des communes*, 11 février 1881, p. 991-997.
20. *Statuts du Canada*, 21 mars 1881, 44^e vict., chap. 30, « Acte concernant les combats de boxeurs », p. 178-180.
21. Ville de Montréal, Gestion de documents et archives, *Règlement pour interdire les représentations de pugilat (No 153)*, 10 janvier 1887. Je profite de l'occasion pour remercier Mario Robert, archiviste à la Ville de Montréal, pour sa patience et sa gentillesse. À chaque fois que j'ai fait appel à ses compétences, mon texte s'en est trouvé enrichi.
22. Il s'agit du premier championnat mondial de poids lourds à se tenir selon les règles du marquis de Queensberry.
23. À cette époque, et pour de nombreuses années encore, l'adjectif sportif est utilisé au lieu de sportif.
24. *La Patrie*, 7 septembre 1892, p. 4.
25. *La Presse*, 8 septembre 1892, p. 4.
26. Hôtelier important, Théotime Lanctôt fut l'un des fondateurs de l'Association athlétique amateur Le National, ancêtre de la Palestre Nationale. Passionné de base-ball, il fit de grands efforts pour l'implanter et le populariser à Montréal. Il était reconnu comme un connaisseur de boxe.
27. Ce même soir du 7 septembre 1892 d'autres fils télégraphiques avaient été installés dans des restaurants et hôtels de Montréal, dont un chez Joe Pons.
28. *La Minerve*, 27 février, 1897, p. 2.
29. *Le Monde illustré*, 27 mars 1897, article intitulé « Corbett-Fitzsimmons », signé Rodolphe Le Fort, p. 755.
30. *La Vérité*, 27 mars 1897, p. 2-3. Le journal fait, selon toute vraisemblance, allusion à Jules Helbronner qui était Juif et signait une chronique ouvrière dans *La Presse* sous le pseudonyme de Jean-Baptiste Gagnepetit. L'éditorial de *La Presse* n'est pas signé mais les deux allusions aux Juifs dans le texte de *La Vérité* nous laissent penser qu'il en est l'auteur.
31. *La Presse*, 17 mars 1897, p. 5.
32. *La Patrie*, 18 mars 1897, p. 1.
33. *Le Soleil*, 4 mars 1897, p. 4.
34. *Le Soleil*, 18 mars 1897, p. 4.
35. *La Presse*, 18 mars 1897, p. 1.
36. *La Presse*, 3 juin 1897, p. 1.
37. *La Presse*, 15 juin, 1897, p. 2. et *La Patrie*, 15 juin 1897 et 19 août 1897. Le film sera présenté à Québec, à « la Patinoire de la Grande Allée » le 18 octobre 1897. Voir *Le Soleil*, 15 octobre 1897, p. 4 et 18 octobre 1897, p. 4. Rappelons qu'à cette époque, le cinéma en est encore à ses premiers balbutiements. Le premier film projeté au Canada l'a été à Montréal, le 27 juin 1896, au Café-concert Palace, sur la rue Saint-Laurent.

38. *La Presse*, 27 avril 1893, p. 5.
39. *La Presse*, 16 mai 1893, p. 3. Sur le combat entre Black Frank et E. Buchanan à Saint-Hilaire, voir *La Patrie*, 26 juillet 1892, p. 4. Ces deux boxeurs sont très connus des amateurs de la région de Montréal, car Frank prendra sa revanche sur son adversaire devant une salle comble de l'Hôtel de ville de Saint-Henri (*La Patrie*, 17 août 1892, p. 4).
40. *La Presse*, 18 mai 1893, p. 3.
41. *La Presse*, 13 mars 1885, p. 3.
42. *La Presse*, 9 juin 1893, p. 3 ; 31 janvier 1894, p. 6.
43. *La Presse*, 24 mai 1894, p. 6 ; 3 novembre 1894, p. 12 ; 22 janvier 1895, p. 5.
44. *La Presse*, 9 avril 1895, p. 4.
45. *La Presse*, 15 juin 1895, p. 11.
46. *La Presse*, 11 juin 1895, p. 4.
47. Souligné dans le texte original.
48. *La Presse*, 9 avril 1895, p. 4.
49. *La Presse*, 13 juin 1895, p. 6.
50. *La Citizen's League* recrute aussi quelques membres parmi l'élite canadienne-française, dont Louis Beaubien.
51. *La Presse*, 19 juillet 1895, p. 6 et une lettre du 14 août 1895, de la *League*, conservée aux Archives de la Ville de Montréal, cote wm43\4,27.
52. *La Presse*, 13 juin 1895, p. 6.
53. *La Presse*, 14 juin 1895, p. 6.
54. Combat devant 3000 personnes au parc Sohmer, *La Presse*, 13 avril 1898, p. 2. Voir aussi *La Presse*, 10 mai 1898, p. 10 et 12 mai 1898, p. 1.
55. *La Presse*, 29 avril 1898, p. 2.
56. *La Presse*, 26 mai 1898, p. 2 et p. 5.
57. *La Presse*, 13 janvier, 1899, p. 2.
58. *The Montreal Daily Witness*, 12 janvier 1899.
59. *La Presse*, 29 mai 1898, p. 6.
60. *La Presse*, 22 novembre 1899, p. 2 et *La Patrie*, 7 décembre 1899, p. 2.
61. Il s'agit de Charles-Eugène Charbonneau et Louis-Zacharie Chabot, courtiers, Joseph-Arthur Proulx, comptable, tous de Montréal et Daniel Leary, comptable et Milton G. Gray, « procureur », de New York.
62. *La Gazette de Québec*, vol. XXIX, no. 34, 21 août 1897, p. 1979.
63. Les journaux écrivent Carbonneau, mais les documents officiels comme *La Gazette de Québec* du 21 août et du 5 octobre 1897 emploient Charbonneau.

64. *Le Soleil*, 3 novembre 1897. *La Patrie* du 29 septembre 1897 écrit que le *Canadian Athletic Club* a pour avocat Charles Langelier. *The New York Journal*, cité par le *Montreal Daily Star* du 26 octobre 1897, p. 10, croit que Charbonneau a « a large majority of the city officials with him ».

65. Sur le combat du *Montreal Daily Star* contre le projet du *Canadian Athletic Club*, voir les articles du 6 septembre 1897, p. 6; 30 septembre 1897, p. 4; 4 et 7 octobre 1897, p. 2; 13 octobre 1897, p. 8; 14 octobre 1897, p. 2; 19 octobre 1897, p. 1; 25 octobre 1897, p. 8; 26 octobre 1897, p. 10 et 28 octobre 1897, p. 7. Dans un long texte publié le 19 octobre 1897, en première page, le *Star* qualifie les combats de boxe amateur de « good, clean, scientific » et compare les combats de boxe professionnelle à la « smallpox or any other contagion disease ». Selon lui, ce genre de spectacle « encourage a lot of toughs of the lowest class ». André Beaulieu et Jean Hamelin écrivent dans *La Presse québécoise des origines à nos jours*, tome 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, p. 128 : « le *Star* analyse les événements en fonction de l'Empire d'abord, puis du Canada. D'où son antipathie envers les États-Unis [d'où proviennent la majorité des boxeurs professionnels], sa haine envers Riel et son mépris envers les Canadiens français ».

66. *Le Soleil*, 21 octobre 1897, p. 4 et *La Presse*, 26 octobre 1897, p. 2; 29 octobre 1897, p. 2.

67. *La Gazette de Québec*, vol. XXIX, no. 41, 5 octobre 1897, p. 2290; *La Minerve*, 7 octobre 1897, p. 5.

68. *La Presse*, 9 octobre 1897, p. 14; 13 octobre 13 octobre, p. 2.

69. *La Presse*, 15 décembre 1897, p. 2.

70. *La Presse*, 4 novembre 1898, 6. Le journal écrit : « Il y avait là des hommes de profession, des négociants, un grand nombre d'employés de l'Électricité, des soldats, voire même un échevin ».

71. *Le Soleil*, 11 avril 1904, p. 1. Il témoigne à l'enquête sur la mort du boxeur Louis Drolet.

72. *La Presse*, 16 janvier 1902, p. 3.

73. *La Presse*, 20 novembre 1902, p. 3.

74. *La Presse*, 7 avril 1904, p. 16. Selon ce quotidien, la patinoire Miroir, située dans le quartier Saint-Sauveur, possède un « local arrangé en amphithéâtre expressément pour les joutes de boxe, [qui] est la salle la mieux aménagée du Canada ».

75. *La Patrie*, 7 avril 1904, p. 4. Ce décès suscite beaucoup d'émotion au Québec et conduit à une enquête du coroner qui convoque 17 témoins. On y apprend que Louis Drolet, du quartier Saint-Roch, 24 ans, père de deux jeunes enfants, était cordonnier à la « manufacture » de Paul Tourigny et « très connu et estimé parmi les ouvriers surtout ». Il s'entraînait depuis deux ans dans le hangar de la maison paternelle, avec le « nègre Paris », quelques amis et son frère Norbert, machiniste, qui lui aussi appréciait beaucoup la boxe. Son père, Jean-Baptiste Drolet, lui aurait défendu à plusieurs reprises de boxer « mais il continuait afin de faire de l'argent vu sa pauvreté ». Comme Jos Tanguay, le propriétaire de la patinoire Miroir travaillait lui aussi à la « manufacture » Tourigny et de plus était son cousin, Louis Drolet le harcelait depuis un an et demi pour

qu'il lui permette de boxer au Miroir. « Pourquoi ne me donnes-tu pas une chance Jos.? [...] C'est aussi bien que ce soit moi qu'un autre qui fasse de l'argent ». Toute cette affaire montre aussi l'incertitude des hommes de loi face à la boxe et leurs difficultés à décrire ce qu'est un *prize fight*. Pour en savoir plus voir : *La Presse*, 7 avril, 1904, p. 16; *La Patrie*, 7 avril 1904, p. 4, p. 7 et p. 12; 8 avril 1904, p. 2; 9 avril 1904, p. 24; 14 avril 1904, p. 2. *Le Canada*, 8 avril 1904, p. 6; *Le Soleil*, 7 avril, 1904, p. 3, 8 avril 1904, p. 8. Sur le déroulement de l'enquête, voir : *Le Soleil*, 9 avril 1904, p. 12; 11 avril 1904, p. 1 et p. 8.

76. Sur cette rencontre voir : *La Presse*, 9 avril 1904, p. 3; 13 avril.

77. *La Patrie*, 10 septembre 1904, p. 5.

78. *La Presse*, 18 mars 1904, p. 3.

79. *La Presse*, 14 mars, 1904, p. 3.

80. La page couverture de ce volume de 106 pages porte Montréal, 1899, mais les articles de journaux consultés prouvent qu'il paraît à l'automne 1900. Voir par exemple *La Presse* du 13 octobre 1900, p. 3.

81. *La Patrie*, 9 avril 1904, p. 24.

82. *Le Devoir*, 18 novembre 1918, p. 6. Narbonne fut rédacteur sportif au *Devoir* de 1911 à 1958.

83. Margaret W. Westley, *Grandeur et déclin. L'élite anglo-protestante de Montréal*, Montréal, Libre Expression, 1990, p. 77.

84. Voir, entre autres, *La Presse*, 3, 5 et 6 décembre 1904, p. 3. La Shamrock Athletic Amateur Association avait ses installations à l'emplacement actuel du Marché Jean-Talon.

85. *La Presse*, 19 janvier 1905, p. 2.

86. *La Presse*, 11 décembre 1909, p. 14; 21 janvier 1910, p. 3.

87. Il ne faut pas oublier que des représentants de cette grande bourgeoisie siègent au Conseil municipal de Montréal, alors que celui de Maisonneuve est contrôlé par la petite bourgeoisie francophone, ce qui explique sa plus grande permissivité.

88. *Le Devoir*, 12 novembre 1913, p. 4.

89. Cette organisation, fondée en 1905, sera juridiquement reconnue le 22 septembre 1908.

90. *La Presse*, 1er décembre 1913, p. 6.

91. *La Presse*, 10 mai 1915, p. 9.

92. Souligné par nous.

93. *La Presse*, 6 mai 1915, p. 4.

94. Sur cette affaire qui fera couler beaucoup d'encre, voir : *Le Canada*, 22 juin 1916, p. 2; 25 juillet 1916, p. 2; 31 juillet 1916, p. 2; 15 août 1916, p. 2; *Le Devoir*, 23 juin 1916, p. 4; *La Presse*, 25 juillet 1916, p. 5; 15 août 1916, p. 3; *The Gazette*, 15 août 1916, p. 7.

95. *L'Autorité*, 28 mars 1915, p. 4.
96. Gilles Janson, *Eugène Brosseau le boxeur gentilhomme, 1895-1968*, à paraître aux éditions Lidec.
97. *The Montreal Daily Star*, 25 mars 1920, p. 6.
98. *La Presse*, 17 janvier 1922, p. 6.
99. *La Presse*, 18 janvier 1922, p. 11.
100. *La Presse*, 19 janvier 1922, p. 12.
101. *La Presse*, 23 janvier 1922, p. 6.
102. *La Presse*, 4 mars 1922, p. 21; 18 octobre 1922, p. 3. *Gazette officielle de Québec*, 12 George VI, chap. 82, 21 mars 1922, p. 297-300.
103. *La Presse*, 27 mars 1922, p. 12; 12 avril 1922, p. 23; 14 mars 1923, p. 18. Ville de Montréal. Gestion de documents et archives, procès-verbaux du Conseil de ville, 4 avril 1922. Les membres de la Commission athlétique sont : Louis Rubenstein, Georges Vandelac, Joseph-Maurice Gabias, J. Allan Bray et Alfred Richard.